



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

RAPPORT

La restructuration de la filière pêche et aquaculture de l'archipel de **SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

Constitution d'un pôle de transformation unique

établi par

Jacques BRULHET.
Vice Président du CGAAER
Inspecteur général de
la santé publique vétérinaire

Sommaire

Sommaire	2
Résumé.....	4
Liste des recommandations	6
Préambule	7
. 1 Méthode de réflexion :.....	9
. 2 Rappel du contexte général :.....	10
. 3 Constat des atouts et des handicaps :.....	10
.3.1. Les atouts :.....	10
.3.2. Les handicaps :	11
. 4 La proposition.....	12
.4.1. Périmètre d'action :.....	13
.4.2. Les partenaires possibles :.....	13
.4.3. Le rôle de ce PTU :.....	14
.4.4. Les moyens de gouvernance :	15
. 5 Les indispensables actions d'accompagnement :.....	16
.5.1. Organiser de la pêche artisanale :.....	16
.5.2. Renouveler la flottille de pêche :	16
.5.3. Renforcement de l'expertise de l'État sur l'archipel :	17
.5.4. Partenariat fort avec Ifremer.....	17
.5.5. Aide à la promotion commerciale des produits de SPM	17
.5.6. Tester une distribution des produits haut de gamme sur la métropole par fret aérien	18
.5.7. Traitement des sous-produits	18
.5.8. Formation de personnel technique	20
. 6 Les recommandations opérationnelles :	20
.6.1. Finaliser le périmètre et le plan d'affaires (business plan) du PTU :.....	20
.6.2. Étude du montage financier du PTU :.....	20
.6.3. Mise en place d'un groupe de travail PTU sur l'archipel :	21
.6.4. Renforcer la capacité technique de l'administration sur l'archipel :.....	21

.6.5. Préparer une convention cadre avec Ifremer	21
.6.6. Assurer le suivi de la promotion de la pêche artisanale :.....	21
.6.7. Organiser une mission commerciale des partenaires de SPM en France	22
Conclusion	23
Annexes.....	24
Annexe 1 : Lettres de mission	25
Annexe 2 : Liste des personnes contactées et rencontrées	30
Annexe 3 : Programme de la mission à Saint-Pierre-et-Miquelon.....	34
Annexe 4 : Première approche synthétique des produits de la pêche disponibles pour la filière pêche à Saint-Pierre et Miquelon	36
Annexe 5 : Extrait de la convention CNPM.....	39
Annexe 6 : Termes de référence de la mission d'expertise	41
Annexe 7 : Carte des zones de pêche.....	43
Annexe 8 : Note sur la visite à Rungis	44
Annexe 9 : Liste des sigles utilisés.....	45

Résumé

Mots clés : Pêche – Saint-Pierre et Miquelon – Transformation des produits halieutiques - Restructuration

Depuis de nombreuses années, la filière pêche sur l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon est en crise. Cette évolution date du moratoire imposé par le Canada en 1992, et de la décision prise la même année par le tribunal arbitral de New-York sur la réduction de la ZEE française. Depuis les ressources historiques de morue ont notoirement disparu, alors que des ressources sur de nouvelles espèces se sont au contraire développées. En conséquence, les usines de transformation du poisson à terre ne sont plus adaptées au nouveau contexte.

Ainsi l'entreprise SPM Seafoods International, plus gros opérateur de St Pierre a déposé son bilan au printemps 2012, privant l'archipel de son principal outil de transformation.

Cette situation de blocage nécessitait une réflexion globale, remettant en cause les schémas initiaux des activités de la pêche et de l'aquaculture sur l'archipel. La présente mission constitue d'une certaine façon la plaque tournante de ces réflexions, complétées par 2 rapports concomitants, l'un sur la structuration de la pêche artisanale confié au CNPMEM, l'autre sur une expertise technique de la filière et des outils de transformation confié à l'Ifremer.

La mission s'est principalement attachée à proposer, discuter et construire la mise en place d'une nouvelle structure patrimoniale garante de la pérennité de l'industrie de la pêche sur l'archipel, et permettant une gestion plus rigoureuse de l'allocation de subventions à cette industrie. En effet, sur cette filière, la gestion des deniers publics n'a pas été optimale ces dernières années.

Après une analyse ciblée des atouts et des handicaps des activités de pêche et d'aquaculture sur l'archipel, il est proposé la création d'un « Pôle de transformation unique », PTU, détaillant son périmètre, ses possibles partenaires, son rôle et ses moyens de gouvernance.

Une attention particulière a été portée sur les futurs partenaires; ils seront une des clés de la réussite de cette opération :

- les actuels propriétaires des outils que sont les collectivités locales et les SEM
- les opérateurs privés locaux, actuels et futurs qui utiliseront ces outils
- éventuellement l'organisation des pêcheurs artisans qui doit se mettre en place
- une proposition forte de la mission, c'est d'y associer les deux structures financières institutionnelles que sont le groupe de l'AFD et la CDC

La réussite à terme de ce projet ne peut se concevoir sans un certain nombre d'actions d'accompagnement :

- Organiser la pêche artisanale, c'est l'objet de la mission du CNPEEM ; la proposition principale tient dans la constitution d'une association qui pourra évoluer ultérieurement vers un statut de coopérative.
- Renouveler la flottille de pêche, qui nécessitera un travail prospectif ultérieur, et qui doit impliquer fortement de tissu professionnel local.
- Renforcement de l'expertise de l'État sur l'archipel ; les services publics sont très sollicités pour accompagner ce secteur économique de la transformation des produits de la mer, sans disposer sur place des experts nécessaires.
- Partenariat fort avec Ifremer, complémentaire de l'action précédente ; Ifremer doit être plus présente dans l'accompagnement de la filière.
- Aide à la promotion commerciale des produits de la mer de SPM : l'origine SPM doit être valorisée à l'export par un label ; une IGP semble adaptée, appuyée par la démarche « produit pays » déjà engagée.
- Tester une distribution des produits haut de gamme sur la métropole par fret aérien ; ce type de distribution devrait faire l'objet de nouveaux essais compte-tenu du contexte qui a évolué.
- Traitement des sous-produits ; la valorisation des sous-produits sur l'archipel n'existe plus ; c'est d'autant plus anormal que ceux-ci sont rejetés aujourd'hui dans le milieu naturel.
- Formation de personnel technique ; le PTU et ses opérateurs techniques devront s'appuyer sur du personnel mieux formé aux techniques de cette industrie.

Pour concrétiser ce projet, il est proposé un certain nombre de recommandations opérationnelles reprenant les différentes composantes décrites dans le rapport.

Liste des recommandations

Proposition principale :

Constitution sur l'archipel d'une structure nouvelle, à caractère patrimonial, dénommée à ce stade « pôle de transformation unique » (PTU) qui sera chargée de détenir et de gérer l'ensemble du parc des outils de transformation sur l'archipel de Saint Pierre et Miquelon.

Recommandations opérationnelles :

1 - Finaliser le périmètre et le plan d'affaire (business plan) du PTU :

Cette finalisation sera possible dès réception du rapport de la mission Ifremer

2 - Étude du montage financier du PTU :

Il devra être réalisé en concertation forte avec les deux structures financières institutionnelles identifiées, l'AFD et la CDC

3 - Mise en place d'un groupe de travail PTU sur l'archipel :

Acté lors de la réunion conclusive à SPM, et placé auprès du préfet, il sera chargé du bon suivi des recommandations de ce rapport

4 - Renforcer la capacité technique de l'administration sur l'archipel :

Elle est indispensable pour conforter l'action de l'État sur l'archipel

5 - Préparer une convention cadre avec Ifremer :

C'est un accompagnement majeur du projet PTU que de s'appuyer sur l'expertise plurielle de l'Ifremer.

6 – Assurer le suivi de la promotion de la pêche artisanale :

Ce projet, relativement indépendant du PTU est pourtant l'un des garants du maintien de la pêche sur l'archipel.

7 – Organiser une mission commerciale des partenaires de SPM en France :

Elle peut rapidement se faire et consoliderait l'avis des acteurs de la filière sur l'intérêt du marché de la métropole, et initierait la promotion collective des produits de SPM.

Préambule

Lettres de mission :

Le déroulement de cette mission s'est effectué dans un contexte particulier.

La demande initiale émane des deux ministères concernés, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, et le ministère chargé de l'outre-mer, par une lettre de commande au vice-président de CGAAER du 22 juin 2011.

C'est Alain Berger, inspecteur général de l'agriculture qui a été désigné pour effectuer cette mission. Il a pris de nombreux contacts, a réalisé 2 missions sur l'archipel en juillet et octobre 2011, et a produit un rapport d'étape du 8 juillet 2011. Ces premières propositions ont été reprises par Mme le ministre chargé de l'outre-mer, en visite sur l'archipel du 6 au 8 octobre 2011.

A la mi-octobre, Alain Berger a été dans l'obligation d'interrompre sa mission, appelé à d'autres fonctions. Les cabinets des deux ministères ont alors convenu de confier la suite de cette mission à Jacques Brulhet, vice-président du CGAAER; décision confirmée par courrier du 26 octobre 2011.

Les différentes lettres de mission figurent en annexe 1.

Le présent rapport a donc été rédigé par Jacques Brulhet, en pleine continuité et cohérence avec les premières propositions émises par Alain Berger.

Évolution de la commande :

Lors de sa visite sur l'archipel en octobre 2011, la ministre a réaffirmé la position du gouvernement sur la filière pêche à Saint-Pierre et Miquelon : « *l'État apportera son soutien à la filière pêche sous conditions : la constitution d'un pôle unique de transformation sur 2 sites, avec constitution d'un pôle d'investisseurs et d'un projet économiquement viable* ». Cette annonce très claire a permis de focaliser les réflexions sur cet axe majeur.

Cette évolution a été confirmée par les premiers entretiens avec les cabinets ministériels, MAAPRAT et MOM, la DGOM, la DPMA, et le nouveau préfet de Saint-Pierre et Miquelon, nommé en novembre 2011.

Exécution de la mission :

Jacques Brulhet a repris l'ensemble des contacts pris antérieurement par Alain Berger.

Il a ainsi, entre octobre 2011 et janvier 2012, multiplié les contacts, entretiens, dialogues avec toutes les parties concernées : administrations, élus, structures institutionnelles, opérateurs privés, partenaires potentiels. Ils sont tous cités en annexe.

Il a aussi contribué à l'organisation, la coordination et la programmation de deux missions complémentaires sur l'archipel, indispensables à la prise en compte de tous les aspects

de ce sujet majeur pour l'économie de l'archipel :

une mission animée par Pierre-Georges Dachicourt, président du comité national des pêches (CNPMEM), pour promouvoir le montage d'une structure collective des pêcheurs artisans; mission financée par la collectivité territoriale. Cette mission est intervenue fin janvier 2012, et ses termes de références techniques figurent en annexe 5 ;

une mission d'audit technique des outils de transformation. Pour cette mission, une consultation a été effectuée par le MOM, sur une proposition de termes de références du missionnaire (qui figure en annexe 6). Un groupement d'entreprises coordonnée par Ifremer doit réaliser cet audit sur la base d'une visite de l'archipel mi février 2012.

Compte-tenu du contexte local, et en accord avec le préfet de SPM, il a été décidé d'organiser la visite de l'archipel par le missionnaire du 28 janvier au 3 février 2012. Cette mission s'est conclue par un débriefing en préfecture. Le programme des réunions, rencontres et visites effectuées lors de cette mission figure en annexe 3.

Le présent rapport est le fruit de cette démarche, et le missionnaire tient à remercier vivement tous les acteurs qui l'ont aidé dans ses réflexions.

Si nécessaire, en particulier pour le bouclage d'un montage financier du PTU, une seconde mission sur l'archipel peut être envisagée à moyen terme.

. 1 Méthode de réflexion :

C'est sur les bases de la lettre de mission de juin et des déclarations de la ministre lors de son voyage sur l'archipel, que les consultations de toutes les parties se sont engagées pour affiner la faisabilité et les conditions de la constitution d'un « pôle de transformation unique » baptisé PTU pour cette étude.

Ainsi ont été consultés à Paris et successivement : les cabinets des deux ministères concernés, la délégation générale à l'Outre-mer, la direction des pêches, les élus de l'archipel lors de leur déplacement en France, ainsi que tous les opérateurs publics et privés intéressés ou concernés par le projet. La liste de toutes les personnes rencontrées figure en annexe 2.

La mission sur l'archipel du 28 janvier au 3 février permit de valider, de préciser ou d'amender certaines hypothèses de travail avec les institutions et partenaires locaux.

Il est vite apparu que pour envisager un tel montage, il était indispensable de proposer les premiers éléments d'un **plan d'affaires** (business plan) permettant de donner une bonne visibilité aux partenaires concernés.

Pour ce faire, il fallait décrire un périmètre possible de l'activité de ce PTU, et définir schématiquement le chiffre d'affaires global théorique de l'activité pêche de SPM.

Un **tableau** a ainsi été établi sur la première base des très nombreux rapports précédents ; il a ensuite été travaillé, discuté et commenté à Paris et à SPM avec les différents acteurs de la filière, pour arriver à un début de consensus qui figure en annexe 4.

Ce tableau propose en 2 parties d'abord une première liste d'une quinzaine de produits, que l'on peut considérer comme « basiques », connus et déjà pratiqués ; une seconde liste présente des produits dont le potentiel est identifié, mais dont les espèces nouvelles doivent être pêchées et/ou nécessitent une valorisation innovante.

Pour ces travaux, la mission a bénéficié des réflexions de 2 experts consultants de SPM, messieurs Evrard et Cecchetti, missionnés par le Président de la Collectivité Territoriale pour accompagner la mission du CGAAER.

L'assiette économique qui pourrait concerter le futur PTU repose, en première approche, sur la quinzaine de produits basiques, représenterait un **chiffre d'affaires** total purement **théorique** compris entre 7 et 8 millions d'euros par an, sans préjuger bien sûr du niveau de rentabilité de chaque ligne proposée.

Les éléments plus précis, plus détaillés et plus argumentés de ce projet de plan d'affaires sont un des points majeurs que doit explorer la mission confiée à Ifremer. Avec le rapport de cette mission, complété par les business plan déjà proposés par certains opérateurs privés de SPM, il sera possible de boucler un plan d'affaires global du PTU et sa maquette financière.

. 2 Rappel du contexte général :

Il n'est pas nécessaire dans ce rapport de reprendre toute la riche histoire de la pêche à Saint-Pierre et Miquelon. Depuis plus d'une décennie, de nombreux rapports ont été rédigés sur ce secteur économique, largement en crise depuis le moratoire imposé par le Canada en 1992, et la décision la même année du tribunal arbitral de New-York sur la réduction de la ZEE française.

Depuis, les activités pêche de l'archipel se sont considérablement réduites, le rapport 2011 de l'IEDOM indique que le secteur de la pêche et des industries de la pêche ne contribue plus que pour 2% de la valeur ajoutée de l'archipel (39% proviennent des services administrés).

La dernière mission date de mai 2011, elle a été réalisée par le CGAAER (Philippe Fourgeaud) et l'AFD (Julien Darpoux), avec comme objectif l'audit de la société SPMSI (Saint-Pierre et Miquelon Seafoods International). Sa première recommandation indiquait notamment qu'il était absolument indispensable qu'une entité de coordination définisse une stratégie commune de la filière pêche sur l'archipel.

La présente mission s'est largement inspirée des préconisations de ce premier rapport, qui ne concernait il y a 10 mois, que l'usine de Saint-Pierre.

Depuis cette société SPM Seafoods a déposé son bilan.

L'activité de transformation des produits de la mer est ainsi pratiquement arrêtée à Saint-Pierre : l'usine ex-Seafoods est fermée, en liquidation judiciaire, les Nouvelles Pêcheries sont également à l'arrêt, entre autres parce qu'elles dépendaient de Seafood pour leur alimentation en eau de mer, et il ne reste que le petit atelier des Pêcheries Paturel, qui transforme avec talent quelques produits haut de gamme, principalement aujourd'hui pour le marché local.

A Miquelon en revanche l'atelier conjoint de SNPM et EDC est en pleine activité, avec une pêcherie de morue très active grâce aux captures de leur chalutier Beothuk, et à la transformation des coquilles St Jacques.

Ainsi devient-il impératif de relancer la filière sur ces bases nouvelles, en tenant compte des atouts et des handicaps de ce secteur économique.

. 3 Constat des atouts et des handicaps :

.3.1. Les atouts :

A l'évidence, même si l'accès aux zones de pêche de la flottille de pêche de SPM s'est réduit depuis le moratoire de 1972 et si de façon concomitante la ressource morue s'est effondrée, les **quotas de pêche** alloués à SPM restent une valeur sûre, dans un contexte mondial de raréfaction des ressources halieutiques.

En cumulant la ressource des espèces « nationales », dans les eaux de la ZEE de SPM, les espèces cogérées avec le Canada, les quotas de SPM dans les eaux canadiennes, de l'OPANO et de l'ICCAT, on arrive à un total de près de **11.000 tonnes** de poissons, crustacés et mollusques. Il s'agit de tonnages très théoriques, dont une partie est difficilement atteignable par la flottille de pêche de SPM. On peut considérer que 6.000 tonnes seulement sont exploitables par des bateaux de SPM.

Peuvent se rajouter à ces quotas des **espèces peu ou pas pêchées** actuellement, notamment des pélagiques (hareng, maquereau), le saumon qui ne font pas l'objet d'une pêche vraiment organisée, ou les holothuries semble-t-il très abondantes.

Il est paradoxal que dans un marché mondial extrêmement demandeur de produits halieutiques, notamment des espèces sauvages de pêche, il y ait des ressources notoirement sous-exploitées.

La grande majorité des espèces capturables ont une bonne, voire une très **haute valeur commerciale** : cabillaud, homard, crabe des neiges, coquilles St Jacques par exemple.

Les marchés qui peuvent valoriser les produits de SPM sont nombreux, et leur **potentiel** n'a pas encore été suffisamment exploré. Les marges de progrès sont évidentes. Il faut par exemple penser aux marchés de niche de la région parisienne, recevant via Rungis (1^{er} port de pêche français !) des produits de la mer du monde entier, très souvent par fret aérien.

Saint-Pierre et Miquelon est très présent dans la mémoire collective de plusieurs couches socioéconomiques françaises. Il serait assez facile de valoriser l'**appellation** de l'origine de produits provenant de l'archipel sur le marché français, avec une politique commerciale plus collective et agressive.

.3.2. Les handicaps :

Premier constat, la grande **faiblesse des apports** de la flottille locale. Une industrie de transformation de poissons doit se nourrir de débarquements importants, réguliers et de qualité. Force est de constater cette faiblesse. Le comble s'observe depuis quelques mois, avec des bateaux de SPM livrant leur pêche à Fortune (Terre-Neuve au Canada), par manque de livraison de glace ou de capacité de stockage de boëte sur l'archipel...

La situation s'est heureusement récemment améliorée, avec l'arrivée de 2 navires de pêche semi-industrielle, le chalutier Beothuk et le palangrier Atlantic Odyssey.

Cette faiblesse des apports se double conséquemment d'une grande **fragilité** de l'activité de transformation aux variations saisonnières ou conjoncturelles touchant ces pêcheries. Il semble qu'en 2011 les problèmes techniques (panne, accidents, maladie du patron) affectant les 2 navires de pêche semi-industrielle ont directement impacté la rentabilité des outils.

L'archipel est **éloigné structurellement** des zones de commercialisation, et les outils

logistiques pour acheminer les productions vers ces marchés sont relativement limités et couteux. Ceci engendre des frais de commercialisation importants qui justifient la recherche de produits à haute valeur ajoutée, pouvant supporter ces surcoûts.

La grande inadaptation des outils de transformation est assez stupéfiante : l'usine Seafood de St Pierre est restée dans son état lors de sa construction en 1970, dimensionnée pour traiter 40.000 tonnes de morue par an. Elle comporte des équipements structurellement très largement sous utilisés, générant des frais fixes insupportables. Cette « cathédrale » est totalement surannée, elle ne correspond plus du tout, ni aux besoins du marché, ni aux conditions de sécurité et de qualité sanitaire indispensables.

Les bâtiments de l'usine de Miquelon sont en très mauvais état, là aussi les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel sont pour le moins perfectibles.

La dispersion de l'activité de transformation des produits de la mer sur 2 sites géographiques, pour un archipel aussi petit est un handicap qui génère des surcoûts d'approche pour le site de Miquelon. De plus, Miquelon ne dispose pas d'un réservoir de main d'œuvre disponible suffisant.

S'il est justifié pour le traitement de la coquille St Jacques de l'aquaculture locale, et pour la transformation « historique » de morue salée, le développement d'un atelier de transformation beaucoup plus important ne semble pas pertinent à ce stade.

Conséquence indirecte de ces handicaps qu'il a fallu gérer et surmonter, il est clair que la **gestion des deniers publics** n'a pas été optimale. Ainsi, les subventions de l'État et des collectivités, certainement justifiées, n'ont pas fait l'objet de suffisamment d'encadrement, de planification ou de coordination. Des lignes entières de transformation sont sous utilisées, quelques machines récentes ont très peu servi, alors que d'autres besoins vitaux (glace en paillettes pour les pêcheurs, stockage frigo, traitement des sous-produits) ne sont pas remplis.

Ces subventions pratiquées très généralement à hauteur de 100%, génèrent une perte de responsabilité de l'opérateur, qui pénalise le bon entretien des équipements mis à disposition. Il est plus facile d'obtenir une subvention à 100% pour une machine neuve, que de payer un entretien coûteux...

. 4 La proposition

En tenant compte de ces atouts et handicaps, avec ces visites et consultations sur site, et après une première présentation lors de la réunion de synthèse en préfecture de Saint Pierre, il semble qu'un consensus puisse être trouvé sur une solution suivante :

Constitution sur l'archipel d'une structure nouvelle, à caractère patrimonial, dénommée à ce stade « pôle de transformation unique » (PTU) qui sera chargée de détenir et de gérer l'ensemble du parc des outils de transformation sur l'archipel de Saint Pierre et Miquelon.

Les caractéristiques de ce PTU :

.4.1. Périmètre d'action :

Limitation stricte aux **gros équipements** des ateliers de transformation, actuellement essentiellement la propriété des collectivités (Conseil territorial, mairies) et des sociétés d'économie mixte de l'archipel (SIFPAR, SODEM, SODEPAR).

Un travail complémentaire (mission Ifremer) est engagé pour obtenir une définition la plus précise des équipements concernés : lignes de transformation, machines, outils de congélation, etc. qui doivent être adaptés aux objectifs commerciaux des opérateurs concernés. A partir de cette première liste d'équipements existants, il sera possible d'envisager les adaptations nécessaires : matériels à revendre ou déclasser, nouveaux équipements à acquérir, échanges d'équipements entre les sites en fonction des besoins.

A ce stade, il n'est envisagé aucune compétence du PTU sur les bâtiments, qui comme ailleurs en métropole restent très souvent la propriété de collectivités, et qui sont loués aux opérateurs. Les grands bâtiments de l'ex-Seafoods réclameront peut-être un montage particulier, s'agissant d'un outil majeur de l'archipel.

Aucune compétence du PTU proposé sur les navires de pêche ; l'investissement flottant répond à une tout autre logique, avec une gestion très différenciée.

.4.2. Les partenaires possibles :

Le tour de table pourrait être constitué des partenaires suivants :

- A l'évidence, les **propriétaires actuels** de ces outils de transformation qui sont essentiellement les **collectivités** et les **SEM**. Il sera nécessaire d'évaluer leur participation initiale, basée sur la valeur de leurs apports (valeur résiduelle des équipements actuels opérationnels qui resteront dans le PTU) ; on peut imaginer qu'une partie de ces équipements soient obsolètes, ou d'aucune utilité pour le PTU.

- Les **opérateurs privés locaux**, actuels ou futurs doivent bien entendu participer au tour de table, en position paritaire (chaque actionnaire au même niveau) et minoritaire globalement. Plusieurs sociétés de l'archipel ont déjà manifesté leur intérêt de principe pour un tel montage. Ils seront les utilisateurs directs des outils propriété du PTU.

- De nouveaux partenaires financiers institutionnels, la **Caisse des Dépôts et Consignation** (CDC) et le groupe de l'**Agence Française de Développement** (AFD), notamment via sa banque de participation PROPARCO. Ces 2 institutions ont vocation à participer au développement économique des DOM/TOM. A l'évidence à SPM, c'est la filière pêche qui doit être soutenue.

Lors de rencontres à Paris et à SPM, ces deux entités ont indiqué un intérêt de principe sur ce montage ; elles pourraient intervenir toutes les deux, selon des modalités et à des niveaux à définir qui tiennent compte de leur pratiques respectives (seuil de participation minimal, garantie de sortie, rentabilité minimale). Cette entrée de structures institutionnelles connues, réputées et indépendantes apportera stabilité dans le temps et qualité de gérance pour le PTU.

A noter que la banque de St Pierre est membre de PROPARCO ; son directeur a été

informé du projet lors de la mission.

Bien entendu une étude d'identification puis de faisabilité économique et financière de leur part devra être organisée.

- La **structure collective des pêcheurs artisans** (à terme une éventuelle coopérative ?) qui est en projet doit aussi participer à ce PTU, à un niveau de représentation au CA, sans apport financier important.

La participation de partenaires privés extérieurs à SPM, qui a été évoquée, semble prématurée. Elle pourrait concerter ultérieurement des industriels qui seraient capables d'apporter un savoir-faire innovant ou une expertise particulière. Ils resteraient de toute façon, largement minoritaires.

.4.3. Le rôle de ce PTU :

La **gestion patrimoniale des équipements** sera sa principale fonction opérationnelle. C'est PTU qui sera propriétaire, qui louera, qui fera l'acquisition, qui revendra si nécessaire, qui répartira éventuellement entre les sites les équipements du PTU. L'exemple actuel de la demande d'équipements par le site de Miquelon est significatif ; une partie de cette demande pourrait être couverte par du matériel existant à Saint Pierre (à reconditionner), et/ou par la revente d'équipements pas ou très peu utilisés (présence sur l'archipel de nombreuses machines BAADER de tout type très largement sous utilisées).

Très important : le PTU sera la **structure support unique et obligatoire de toutes les subventions et aides publiques** (État, collectivités...). Appartenir au PTU doit être une condition indispensable pour accéder aux aides publiques. Cette contrainte aidera à une bonne répartition des outils pour les rendre complémentaires et le moins concurrent possible.

Le niveau de ces subventions devra s'adapter à chaque dossier futur, et se réguler dans le cadre du PTU.

La conséquence de ces 2 premiers rôles sera bien entendu l'influence majeure du PTU s'il y a obligation d'organiser la **répartition des activités** des sites de transformation.

Compte-tenu de son rôle incontournable dans la transformation des produits de la pêche à SPM, l'avis consultatif de PTU au préfet dans l'attribution et la **répartition des quotas** de pêche sera très important.

Fédérateur des opérateurs de l'archipel, il sera logique de confier au PTU toutes les **actions collectives** pour ouvrir de nouveaux marchés à l'export, concevoir puis promouvoir une marque « Saint Pierre et Miquelon » pour les produits de la mer, structurer les démarches de demandes de labellisation, mener des actions de recherche-développement collective, etc.

Enfin le PTU pourra être le support d'activités nouvelles mutualisées, comme le traitement des déchets, aujourd'hui rejetés dans le milieu naturel, ce qui est tout à fait inacceptable...

.4.4. Les moyens de gouvernance :

PTU devra être structuré, avec plusieurs hypothèses :

- SAS : société anonyme simplifiée, qui a l'avantage de la grande souplesse de mise en œuvre et d'évolution ultérieure. Cela semble, à ce stade, l'hypothèse la plus adaptée.
- SEM : société d'économie mixte ; plusieurs existent déjà sur l'archipel, avec une gouvernance plus rigide, mais peut-être avantageuse fiscalement
- GIP : groupement d'intérêts publics ; ces structures se sont développées ces dernières années ; leur mise en place et leur fonctionnement sont rigides, permettant cependant un contrôle précis par l'État.

Ce sera aux partenaires du PTU de décider du type de société le plus adapté à la finalité du projet, en étant attentif aux aspects juridiques et fiscaux (impôt sur les sociétés) des différentes hypothèses.

Pour s'adapter aux conditions locales, et selon le type de structure adopté, il peut être judicieux d'organiser la gouvernance par un conseil de surveillance avec un directoire, ou mieux un président de CA non exécutif et DG opérationnel ou Administrateur délégué. Cette dernière formule semble la mieux adaptée car il y aura relativement peu d'actes de gestion à organiser dans l'année.

Les entités de production seront confiées à des opérateurs privés (obligatoirement actionnaires minoritaires du PTU), sur la base de contrats de location, reconductibles, qui génèreront la ressource nécessaire au renouvellement des équipements. Ces opérateurs privés seront bien entendu totalement indépendants et autonomes dans la gestion industrielle et commerciale des outils qui leur seront confiés.

Plusieurs de ces opérateurs privés ont été identifiés et se sont manifestés : SNPM et EDC déjà opérateurs à Miquelon ; projet Propêche ; projet Nouvelles Pêcheries avec plusieurs propositions. Ainsi plusieurs business plan, très argumentés sont disponibles pour consolider une approche financière globale du PTU.

Quelques opérateurs de métropole ont par ailleurs manifesté leur intérêt pour un développement des activités de pêche sur l'archipel : Pronaval, Athena, Sar'Océan, Chancerelle...

Le coût des locations doit être apprécié dans le cadre d'un plan d'affaires à préparer sur la base du chiffre d'affaires généré par les opérateurs des outils, dont la première appréciation a fait l'objet d'un tableau en annexe 4. A l'évidence, les filières n'ont pas la même rentabilité dans le temps, il faudra donc adapter le plan d'affaires à ces contraintes.

C'est la remontée des coûts des locations qui assurera l'assiette financière du PTU, d'où l'importance de faire analyser les business plans de chaque unité opérationnelle, puis de réaliser la consolidation de ceux-ci pour évaluer la rentabilité économique du PTU.

Il sera utile qu'une bonne collaboration du PTU avec les services de l'État s'organise. Ce dialogue pourra s'instaurer dans des groupes de travail ad hoc, sur tous les sujets d'intérêts communs, par exemple la répartition des activités ou des quotas..

. 5 Les indispensables actions d'accompagnement :

Le PTU ne peut être un succès que si un certain nombre d'actions accompagnement s'organisent en même temps et en liaison forte avec ce projet.

Une première liste peut être dressée :

.5.1. Organiser de la pêche artisanale :

C'est l'objectif essentiel de la mission effectuée fin janvier 2012 sur l'archipel par une délégation du Comité national des pêches dirigée par Pierre-Georges Dachicourt, et comprenant une juriste Emilie Gelard et le responsable de la Coopérative CME Éric Gosselin.

Leur rapport permettra de cadrer les actions à mener, qui devraient bien être coordonnées sur place par la CACIMA, que nous avons rencontrée.

A l'évidence c'est un sujet central pour le PTU, une pêche artisanale bien structurée peut débarquer des tonnages importants, toujours de grande qualité (très peu de jours de mer).

Pour son développement, ces artisans pêcheurs auront besoin d'outils qui peuvent détenus par PTU :

- Tours à glace : à ce stade, nous en avons dénombré 4 , dont 2 en service (Pêches Paturel et Miquelon) et 2 arrêtées (Seafoods à St Pierre) sur l'archipel, et les pêcheurs artisans vont chercher la glace aujourd'hui à Terre-Neuve ...
- Chambres froides pour conserver la boëte (les appâts), là aussi aujourd'hui les pêcheurs vont à Terre-Neuve !
- Atelier de réparation : dans le bâtiment ex Seafoods existe un grand atelier bien équipé, totalement arrêté aujourd'hui, qui dispose par exemple du seul pont roulant de l'archipel.
- Petit atelier de préparation ou de transformation des produits qui peut s'envisager à plus moyen terme

Cette structuration de la pêche artisanale peut évoluer par la constitution d'une association loi 1901, préfiguratrice éventuelle d'une coopérative de pêche. Par ailleurs, la création, d'une véritable OP (Organisation de Producteurs) doit être à l'ordre du jour (en tirant les leçons de l'échec de l'actuel Conseil des Ressources Halieutiques).

.5.2. Renouveler la flottille de pêche :

Ce n'était pas dans les objectifs de la présente mission, et le sujet ne peut être abordé que lorsque la filière de transformation à terre sera restructurée, mais il sera très important de prévoir un renouvellement et un accroissement de la flottille de pêche basée à SPM. Il s'agit de la pêche artisanale, mais aussi et presque surtout de la pêche semi-industrielle qui approvisionnera les outils de transformation à partir des pêcheries identifiées.

Les 2 navires actuels sont certes performants (l'un est ancien et en état d'entretien moyen), mais ils n'ont pas la capacité suffisante pour approvisionner durablement des industries à terre telles qu'envisagées. La moindre avarie, panne ou accident

pénalise immédiatement la filière, pouvant aller jusqu'à la perte de marchés durement négociés.

Le renouvellement de cette flottille passera par une réflexion en profondeur du type de navire le mieux adapté : chalutier, senneur, palangrier ? quelle taille ? Capacité de stockage, nombre de jours de mer, première transformation à bord, etc.. ; autant de questions très techniques qui nécessitent réflexion. A l'évidence, Ifremer à la capacité de répondre à de telles interrogations.

Dans le même ordre d'idées, le renouvellement de la flottille de pêche métropolitaine peut ou pourra offrir des opportunités. La vente relativement récente à l'Islande de plusieurs chalutiers français de pêche fraîche, à pont couvert, ayant un rayon d'action compatible avec les conditions de SPM aurait pu s'orienter vers des armateurs de SPM.

.5.3. Renforcement de l'expertise de l'État sur l'archipel :

A l'évidence, l'État, au travers de ses décisions préfectorales, intervient très souvent dans la filière. C'est le cas en particulier lorsqu'il faut attribuer des quotas de pêche, ou lorsque l'État est sollicité pour accorder des subventions d'équipement. Ces décisions, souvent prises dans l'urgence, nécessitent une expertise non disponible suffisamment sur l'archipel.

Plusieurs formules sont possibles, mais, y compris pour l'accompagnement du lancement du PTU, il est indispensable de recruter un expert de la transformation des produits de la mer. Il pourra être affecté à la préfecture, à la DTAM, ou peut-être idéalement à Ifremer (l'expert en poste actuellement semble particulièrement isolé).

.5.4. Partenariat fort avec Ifremer

Ifremer a souvent été cité dans ce rapport. Son concours renforcé est indispensable à la réussite du PTU. Les productions potentielles signalées dans le tableau en annexe nécessitent toutes une expertise complémentaire, quelquefois lourde comme des campagnes expérimentales de pêche, avec des bateaux de SPM, mais embarquant des observateurs encadrés par Ifremer. De même les initiatives de produits innovants ou des marchés nouveaux doivent être préparées et encadrées en collaboration avec Ifremer qui dispose d'un plateau technique exceptionnel. La modernisation de la flottille basée à SPM nécessitera aussi le concours de l'Ifremer.

.5.5. Aide à la promotion commerciale des produits de SPM

Pour réussir un redémarrage de la filière pêche à SPM, il est clair que ce sont les produits à forte valeur ajoutée qui seront le plus rentables. Dans ce cadre, la promotion collective de l'appellation Saint-Pierre et Miquelon peut et doit être porteuse.

Cette origine, connue de la majorité des français semble une valorisation supplémentaire pour les produits haut de gamme que peut fournir l'archipel.

Il existe de nombreux supports des signes officiels de la qualité : AOC, AOP, Label

rouge, mais surtout Indication géographique protégée (IGP), qui semble bien adaptée au contexte des produits de la mer de SPM.

Une première étape a déjà été réalisée avec la mise en place de la démarche « produit pays », dont le cadre juridique existe (LOA, article 640.2 du code rural, décrets de 2006 et 2007 et le récent arrêté préfectoral SPM du 3 octobre 2011). En France, c'est l'INAO, dont le siège est à Montreuil, qui est responsable de ces opérations; il décide et gère les labels et appellations; le plus opérationnel serait une prise de contact et une rencontre des acteurs de la pêche de SPM avec la direction de l'INAO ; consulté, le directeur de l'INAO est tout à fait disposé à examiner cette demande pour proposer la démarche la plus adaptée, qui doit impérativement être collective.

.5.6. Tester une distribution des produits haut de gamme sur la métropole par fret aérien

Ce point va de pair avec l'action d'accompagnement précédente. Ces produits à forte valeur ajoutée sont souvent des produits frais recherchés sur les marchés haut de gamme, de plus en plus ravitaillés par du fret aérien.

L'exemple du marché de Rungis est flagrant ; une rencontre sur place de quelques gros opérateurs montrent l'intérêt que présente cette démarche (voir annexe 8). Les produits visés potentiellement : noix de St Jacques, homard, crabe des neiges, produits fumés.

Par ailleurs, Air St Pierre, dont l'activité est chroniquement déficitaire, cherche à améliorer sa rentabilité en augmentant l'occupation de ses vols par du fret. Ainsi tous les jours l'avion ATR de Air St Pierre va à Halifax, St John ou Montréal avec une soute largement sous utilisée, notamment vers Halifax et St John, où la disponibilité 6 fois par semaine représente entre 500 kg et 1 tonne par vol.

La direction commerciale d'Air St Pierre nous a confirmé la qualité et la régularité du fret aérien assuré par Air Canada qui prendra le relais du fret à partir de Halifax, St John ou Montréal : tous les jours des vols entre les aéroports canadiens et Toronto, plaque tournante du fret Air Canada autorise une garantie de délai entre St Pierre et Paris comprise entre 36 et 48 heures.

Une première estimation de prix proposée par Air St Pierre, tourne autour de 3,2 € du kg pour ce fret St Pierre – Paris (sur une base de 500 kg = 2,5 m³ environ).

Ceci est à vérifier dans le détail, mais ce coût de fret ne semble pas insurmontable pour des produits haut de gamme.

Les essais infructueux réalisés il y a quelques années doivent servir de leçon pour ne pas répéter les mêmes erreurs.

.5.7. Traitement des sous-produits

La très ancienne usine de fabrication de farine de poisson de l'usine Seafoods est démontée et totalement obsolète. C'était pourtant un moyen efficace et rentable de traiter les très nombreux déchets générés par tout atelier de transformation de poisson (plus de la moitié du tonnage...).

Il ne sera pas tolérable longtemps que les déchets de poisson soient jetés sur l'archipel : en décharge publique quelquefois, à la mer souvent...

Ces déchets ont une valeur industrielle indéniable, leur transformation sur place s'impose, certainement à l'initiative du PTU, après étude de faisabilité, où là aussi

l'expertise Ifremer sera précieuse. Les techniques de valorisation des sous-produits ont notamment évolué depuis quelques décennies, passant de la classique farine de poisson à des produits beaucoup plus élaborés, raffinés pour les industries cosmétiques, pharmaceutiques et alimentaires.

.5.8. Formation de personnel technique

Il ne faut jamais négliger la composante de formation des personnels. Sur l'archipel il existe à l'évidence des domaines du périmètre PTU où celle-ci est insuffisante ; il faudra en tenir compte.

Avoir par exemple un spécialiste des machines BAADER serait éminemment précieux sur l'archipel : cette entreprise allemande organise très régulièrement des stages de formation qui devraient intéresser des techniciens de SPM.

. 6 Les recommandations opérationnelles :

.6.1. Finaliser le périmètre et le plan d'affaires (business plan) du PTU :

Ce travail est en cours avec la mission menée par Ifremer et diligentée sur l'archipel en février. Les résultats devraient être connus fin mars, permettant d'avoir une approche technique complète du projet : liste des équipements actuels concernés, les outils à préserver, les investissements complémentaires nécessaires, tout cela pour répondre à un plan d'affaires correspondant aux espèces et produits visés : chiffre d'affaires, compte de résultats, etc....

Une attention particulière doit être apportée dans ce cadre au devenir de l'usine Seafoods (bâtiments et équipements).

.6.2. Étude du montage financier du PTU :

Ces travaux doivent être engagés avec les structures qui seront concernées par le tour de table proposé. L'implication de l'AFD et de la CDC dans ce projet serait tout à fait majeure comme structure en charge de l'analyse du dossier et de l'étude de l'opportunité d'investissement. Il semble indispensable que ces deux institutions s'organisent pour réaliser conjointement une mission sur place d'identification, d'évaluation financière et de faisabilité du PTU, sur la base du présent rapport, du rapport d'Ifremer, et prenant en compte les propositions de business plan déjà enregistrées des opérateurs privés de SPM.

Le déclenchement de cette mission serait lié au stade de maturité et d'avancement de la maquette financière consolidée avec ses composantes. Cette maquette du montage financier pourrait être finalisée en consensus avec toutes les parties prenantes.

Cette démarche devra tenir compte des impératifs de fonctionnement de CDC et du groupe AFD avec sa filiale financière PROPARCO ; une demande officielle ministérielle serait très adaptée pour lancer le processus.

Cette étude engloberait la nécessaire analyse juridique du montage proposé.

.6.3. Mise en place d'un groupe de travail PTU sur l'archipel :

Pour assurer le suivi de ces deux premières recommandations, il est très important qu'un groupe de travail se mette en place à St Pierre. Ce point a été acté lors de la réunion de débriefing du 2 février. Autour du préfet ou du secrétaire général de la préfecture, doivent se retrouver régulièrement à l'issue de ce rapport les partenaires concernés : Collectivités territoriales, CACIMA, DTAM, IEDOM, TPG, Ifremer, etc...

Selon l'évolution du dossier, il sera sûrement utile d'envisager la constitution d'une préfiguration du PTU, avec tous les partenaires concernés et motivés.

.6.4. Renforcer la capacité technique de l'administration sur l'archipel :

Parallèlement au montage du PTU, il est indispensable de renforcer la capacité d'expertise locale sur ces sujets de la filière halieutique. Le préfet et son administration sont en permanence interpellés, questionnés et sollicités pour accorder quotas, subventions, autorisations ou dérogations, qui très souvent nécessitent une connaissance précise du secteur, des technologies utilisées, des partenaires impliqués.

Cette expertise complémentaire peut être logée dans un service administratif déjà présent sur l'archipel. Ifremer semble à l'évidence l'organisme le plus adapté pour accueillir cette expert ; une option DTAM peut aussi être envisagée.

.6.5. Préparer une convention cadre avec Ifremer

En complément du point précédent, il serait très précieux d'aboutir à un accord, sous la forme par exemple d'une convention cadre avec Ifremer.

Sans revenir à l'implantation lourde d'Ifremer à St-Pierre il y a quelque décennies, il est souhaitable que l'économie halieutique de l'archipel puisse s'appuyer sur un partenariat fort avec Ifremer ; les actions possibles ne manquent pas : suivi des débarquements, pêches expérimentales, techniques de pêche et d'aquaculture nouvelles, nouveaux navires, amélioration de process de transformation, produits innovants, etc...

Cet accord cadre pourrait englober l'actuelle opération menée avec EDC/ARDA sur la coquille St Jacques.

.6.6. Assurer le suivi de la promotion de la pêche artisanale :

Les recommandations à venir de la mission Dachicourt doivent être suivies, notamment par la CACIMA dont c'est le rôle sur l'archipel. Dans ce cadre, il serait important de donner rapidement quelques signes montrant un début de concrétisation : tour(s) à glace, entrepôt frigorifique (éventuellement public à St Pierre) pour la boëte,avitaillement.

Dans ce cadre une étude plus complète du renouvellement de la flottille de pêche, artisanale ou semi-industrielle serait précieuse à moyen terme.

.6.7. Organiser une mission commerciale des partenaires de SPM en France

Cette mission peut s'organiser très rapidement.

Elle aurait plusieurs objectifs :

- visiter et rencontrer les opérateurs du Pavillon Marée de Rungis : des contacts directs peuvent être pris pour déclencher rapidement des actions commerciales
- réunion de travail avec l'INAO, pour envisager et préparer une demande collective d'un signe officiel de qualité le plus adapté pour valoriser l'origine des produits de la mer de SPM
- si le projet PTU est suffisamment avancé, cette mission serait l'occasion d'organiser une rencontre des partenaires potentiels du PTU avec les responsables de l'AFD et de la CDC pour une première préfiguration du PTU.

Cette mission peut être organisée directement par le missionnaire ; elle se ferait dans le droit fil des premières réflexions menées à l'initiative de la Collectivité Territoriale de SPM par les 2 experts consultants, Emmanuel Evrard et Jérôme Cecchetti, en accompagnement de la réflexion CGAAER.

Conclusion

La possibilité de créer un Pôle de Transformation Unique (PTU), structure nouvelle à caractère patrimonial, visant à pérenniser l'outil industriel de transformation des produits de la mer à Saint Pierre et Miquelon est confirmé par ce rapport. Son contour, son rôle et ses variantes sont bien identifiés, ainsi et les nombreuses actions d'accompagnement qui doivent être réalisées.

Ce PTU doit permettre une meilleure régulation de l'action de l'État dans la filière pêche de l'archipel, notamment dans une utilisation plus efficace des deniers publics.

Le succès de cet ambitieux projet, comme souvent, est très lié à la qualité et l'engagement des femmes et des hommes qui le porteront : professionnels d'abord, mais aussi élus et fonctionnaires devront conjuguer leurs travaux pour faire aboutir ce PTU, indispensable pour assurer la restructuration d'une filière sinistrée.

L'optimisme doit être de rigueur, en particulier parce que les ressources halieutiques restent l'atout majeur pour l'économie de l'archipel : si les stocks de morue ont fondu depuis 20 ans, de nouvelles espèces sont devenues exploitables, avec des valeurs commerciales très intéressantes.

Plusieurs recommandations très opérationnelles donnent le chemin à suivre pour progressivement mettre en œuvre ce chantier. Les deux premières étapes sont bien identifiées : rapport Ifremer pour avoir tous les éléments d'un business plan du PTU, mission d'identification de l'AFD et CDC pour en décliner les composantes financières et proposer une première maquette avec tous les partenaires.

Bien entendu, le CGAAER restera disponible pour poursuivre l'accompagnement du montage de ce projet très sensible.

Signature de l'auteur

Annexes

Annexe 1 : Lettres de mission



Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,
de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Ministère chargé de l'outre-mer

22 JUIN 2011

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de
la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du
territoire

Le ministre chargé de l'outre-mer

à

Monsieur le Vice-Président du CGAAER

Objet : mission CGAAER à St Pierre et Miquelon sur la filière pêche

La filière pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon a été fortement impactée par le moratoire décidé en 1992, sauf d'une réduction drastique des quotas de morue.

Les quantités de morue traitées sur l'archipel ont ainsi chuté, passant de plus de 30 000 tonnes à moins de 2 000 tonnes aujourd'hui.

Les entreprises de l'archipel ont tenté de s'adapter à cette nouvelle équation en diversifiant leurs productions issues de la pêche comme de l'aquaculture.

Cette reconversion s'est néanmoins avérée très difficile.

Malgré les aides de l'Etat et de la Collectivité territoriale, plusieurs entreprises ont dû déposer le bilan au cours de ces dernières années.

La plus importante d'entre elles, « Saint-Pierre et Miquelon Seafoods International » (SPMSI), dite « Seafoods », s'est déclarée en état de cessation des paiements en avril 2011. Au regard de l'importance relative du passif exigible, le tribunal de première instance statuant en matière commerciale a ouvert une procédure de liquidation judiciaire de l'entreprise le 20 mai dernier.

Compte tenu de l'importance à la fois économique et traditionnelle du secteur de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon, le Gouvernement a décidé d'accompagner la nécessaire restructuration de la filière.

Cette orientation, proposée par de nombreux acteurs locaux et plusieurs rapports, a été confirmée dans les conclusions de l'audit diligenté par l'Etat en mars dernier.

L'audit, réalisé à la demande du Ministère chargé de l'Outre-mer et du Ministère chargé de la pêche par l'AFD et le CGAAER pour analyser la situation de SPMSL, a ainsi formulé plusieurs propositions, dont celles de mieux coordonner les activités des deux pôles de pêche, de réaliser des économies de frais de fonctionnement, de favoriser une véritable implication financière des futurs investisseurs, mais aussi de revoir l'organisation de l'amont et de l'aval de la filière.

Les échanges suscités par les deux auditeurs avec l'ensemble des parties prenantes concernées – acteurs privés et publics, élus de l'Archipel – ont mis en évidence l'opportunité d'un accompagnement de la restructuration de la filière pêche comprenant une expertise de la valorisation de l'outil technique de transformation des produits de la mer.

Au regard de ces objectifs, je vous remercie de bien vouloir organiser une mission du CGAAER selon les termes de référence ci-après :

- 1) Un expert du Ministère chargé de la pêche, éventuellement assisté par un expert technique de l'industrie de transformation des produits de la mer, sera chargé d'accompagner la restructuration de la filière pêche et aquaculture à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- 2) Il s'appuiera sur l'ensemble des travaux déjà réalisés sur la filière afin d'établir un premier diagnostic ;
- 3) Il effectuera au moins un déplacement dans l'Archipel, à compter du 25 juin 2011 ;

A cette occasion, il rencontrera l'ensemble des acteurs privés et publics concernés, ainsi que les principaux élus de l'Archipel. Il participera au groupe de pilotage qui sera organisé par le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il sera appuyé dans ses travaux par les services de l'Etat ;

Il aura accès aux différentes infrastructures de pêche et aux usines de transformation, y compris l'usine SNPMP de Miquelon ;

- 4) Ces démarches lui permettront de réaliser une analyse économique et technique de l'ensemble de la filière de transformation de la collectivité de St Pierre et Miquelon : organisation, état des bâtiments et du matériel, adéquation de la taille des bâtiments et des équipements avec les volumes de production envisagés, qualité technique et sanitaire des opérations de transformation, valeur ajoutée à l'exportation, financements ;

Il analysera également la situation et l'avenir des filières pêche et aquaculture dans l'archipel en termes de valorisation des ressources disponibles et de débouchés commerciaux de l'ensemble des produits sur le marché européen et sur les marchés nord-américaines ;

.../...

- 5) L'expert produira un rapport sur les conditions d'une répartition optimale du traitement des produits de la mer entre les deux pôles et d'exploitation pérenne des ressources.

Les conditions nécessaires seront principalement d'ordres économiques, techniques et sanitaires. La question de la gouvernance de la filière sur l'Archipel apparaît également essentielle. Le cas échéant, l'expert fera des recommandations sur les soutiens publics qui pourraient être sollicités ;

La pérennité de la filière devra être étudiée dans un objectif de synergie et de diversification permettant de réduire les risques pour les exploitants en cas d'évolution défavorable de la disponibilité de certains stocks. Dans ce cadre, l'expert pourra s'intéresser aux autres ressources marines qui ne font pas encore l'objet d'exploitation ;

- 6) L'expert rencontrera enfin tous les acteurs économiques manifestant un intérêt pour investir dans cette filière, et fera des recommandations pour que les quotas de pêche disponibles ou raisonnablement accessibles puissent continuer d'être traités par les usines de l'archipel ;
- 7) Afin de mieux estimer le contexte concurrentiel régional dans le domaine des produits de la mer, l'expert rassemblera des données concernant les aspects économique et infrastructurel de la filière pêche au Canada atlantique et notamment dans la province de Terre-Neuve et Labrador, voisine de Saint-Pierre et Miquelon ; cet aspect de la mission pourra nécessiter un court séjour à Terre-Neuve ;
- 8) Jusqu'à la fin de l'année 2011, l'expert assurera le suivi de la restructuration de la filière depuis la métropole, en prolongeant les contacts avec les différents acteurs et, autant que de besoin, par des moyens télématiques, en lien avec la Préfecture de St Pierre et Miquelon, le Ministère chargé de la pêche et le Ministère chargé de l'Outre-mer. Il fournira à la demande de l'autorité préfectorale, le cas échéant, un avis sur tous les projets d'investissement d'opérateurs privés dans la filière des produits de la mer, susceptibles de s'implanter sur le site de l'ex entreprise Seafood, ou plus généralement dans l'Archipel.
- 9) Les frais de déplacement et de mission de l'expert du Ministère chargé de la pêche seront pris en charge sur les crédits gérés par le DPMA (BOP 215). Les dépenses liées à la prestation de l'expert technique de l'industrie de transformation (frais de déplacement, per diem et prestations intellectuelles) seront couvertes par les crédits destinés aux filières de diversification ultra-marines suite au conseil interministériel de l'outre-mer du 6 novembre 2009.

Pour le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Rurale et de l'Aménagement du territoire
le Directeur des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
Olivier MAGNAVAL



Olivier MAGNAVAL

Copie : M. le Directeur de cabinet du MAAPRAT



20 JUIL. 2011

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux*

Monsieur Alain Berger
Inspecteur Général de l'Agriculture

*Le Vice-Président
jacques.brulhet@agriculture.gouv.fr*

110911

Paris, le

N/réf : AE/JDB - ordre de service – mission n° 11094

Objet : Accompagnement de la restructuration de la filière pêche
à Saint Pierre et Miquelon.

Vous avez été désigné pour conduire une mission d'accompagnement de la restructuration de la filière pêche à Saint Pierre et Miquelon.

Vous bénéficierez de l'appui de Monsieur Philippe Ferlin, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts pour vous assister dans cette mission.

Cette mission sera suivie par le Présidents de la deuxième section « économie, filières et compétences » et de la quatrième section « forêts, eaux et territoires ».

Vous voudrez bien vous conformer, pour la conduite de cette mission, aux dispositions du processus commun des missions, annexé au règlement intérieur du Conseil général.

Concilelement

Jacques Brulhet

Copie à :

- M. Philippe Ferlin
- M. le Président de la 2^{ème} section
- M. le Président de la 4^{ème} section
- Département missions

251 rue de Vaugirard – 75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 49 55 56 74 - Fax : 01 49 55 80 70

V.P. 2011-306



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE,
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Directeur du Cabinet



Paris, le 26 OCT. 2011

N/Réf : CI / 0627135

à

Monsieur Jacques BRULHET
Vice-président du Conseil Général
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et des Espaces Ruraux (CGAAER)
251, rue de Vaugirard
75342 PARIS CEDEX 15

Objet : accompagnement de la restructuration de la filière pêche à Saint-Pierre et Miquelon.

Une mission destinée à accompagner la restructuration de la filière pêche et aquaculture à Saint-Pierre et Miquelon a été décidée par Madame Marie-Luce Penchard, Ministre de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration chargée de l'outre-mer en juillet dernier, en s'inscrivant dans les orientations et conclusions de l'audit diligenté par l'Etat en mars dernier.

Monsieur Alain Berger, inspecteur général de l'agriculture alors désigné pour conduire cette mission et qui a remis un premier rapport d'étape en juillet, vient de quitter sa fonction au sein du CGAAER pour rejoindre le cabinet du président du Sénat.

Sur votre proposition, et compte tenu de vos expériences professionnelles dans ce domaine, je vous désigne pour conduire cette mission à son terme dans le cadre du courrier qui vous avait été adressé le 22 juin dernier.

Je vous remercie de votre implication personnelle dans cette démarche qui revêt une importance particulière à la fois territoriale et économique.

Jean-Marc BOUINNIER

78, rue de Varenne - 75349 Paris 07 sp - Tél. 01 49 55 49 55

Annexe 2 : Liste des personnes contactées et rencontrées

PARIS			
Prénom	Nom	Organisme	Fonction
Olivier MAGNAVAL Isabelle RICHARD Christiane MONPETIT Arnaud MARTRANCHAR		Ministère MOM	Directeur de Cabinet Conseillère Technique
Patrice LATRON		Préfecture SPM	Préfet
Mikaël QUIMBERT		MAAPRAT	Conseiller technique
Philippe MAUGUIN Claire LE BIGOT		DPMA	Directeur Adjointe au directeur
Karine CLAIREAUX		Sénatrice-Maire de Saint-Pierre	
Annick GIRARDIN		Député de Saint-Pierre-et-Miquelon	
Stéphane ARTANO		Collectivité territoriale SPM	Président
Jean-Yves PERROT Philippe LEMERCIER		IFREMER	PDG Délégué général à l'Outre-mer
Camille KNOCKAERT		IFREMER Nantes	
Pierre-Georges DACHICOURT Hubert CARRE Emilie GELARD		Comité Nationale des pêches maritimes et des élevages marins	Président Directeur Juriste
Yves BELLEC		Caisse des dépôts et consignation	Direction inter-régionale de l'Outre-mer
Bertrand WILLOCQUET Florence GONESA François HENRY		Agence Française de Développement	
Laurent KLEIN		PROPARCO	Division Fonds propres et participation

Dominique DE FRANCE	FranceAgriMer	
Christian PEPINEAU Rodolphe ZIEGLER Jean-Pierre DEMARNE	Marché de RUNGIS	
Jean-Marie ZARZA	PRONOVAL -Hendaye	
Bertrand ZIEGLER	NSI – Quimper	
Patrick SOISSON	Groupe COMAPECHE- St Malo	
Jean-Marc LE GARREC	Armateur Boulogne sur mer	
Denis MAILLARD	Athena surgelés – Boulogne sur mer	
Bernard JOUBERT	Sarocan – Bègles	
Jean-François HUG	CHANCERELLE - Douarnenez	Directeur général
Patrick ALLAUME	ID MER -Lorient	
Alain BERGER Philippe FOURGEAUD	CGAAER	

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON			
Prénom	Nom	Organisme	Fonction
Patrice LATRON Jean-Michel VIDUS Jean-Jack FEVE		Préfecture SPM	Préfet Sous-préfet Chef de Cabinet
Jean-Michel ROGOWSKI Hélène GUIGNARD Philippe MUSEUX Guillaume de BEAUREGARD		DTAM	Directeur Directrice adjointe Adjoint directeur – Chef du pôle maritime AFMAR
Stéphane ARTANO Marine LAFFONT		Collectivité territoriale SPM	Président Chargée de mission
Xavier BOWRING		Chambre d'agriculture, de commerce d'industrie, de métiers et de l'artisanat	Président
Jean-François NICOL		Ministère du Budget des comptes publics et de la fonction publique	Trésorier Payeur général
Fabrice DUFRESNE		IEDOM / AFD	Directeur
Pierre BALSAN		Banque Saint-Pierre et Miquelon	Directeur général
Luc COLLET		Service de l'Aviation civile de SPM	Chef du service
Stéphane COSTE		Mairie de Miquelon	Maire
Céline GASPARD		Conseil territorial Miquelon	Vice-présidente
Jean-Luc KLEMANN		Chef subdivision Miquelon	
Joël DUCLOS D'ONDATZ Loïc DETCHEVERRY		Air SAINT-PIERRE	Directeur général délégué Directeur commercial
Herlé GORAGUER		IFREMER	Délégué SPM
Jérôme CECCHETTI		Pêcherie Paturel	Gérant
Rodolph VICTORRI		R.VICTORRI A&MO	Architecte
Manuel EVRARD		SODEPAR	Charge de mission

Tony HELENE Bruno DETCHEVERRY Benoît GERME	SCPM/EDC Miquelon	Président Directeur général Directeur commercial
Manuel EVRARD	SODEPAR	Charge de mission
Max GIRARDIN Nicolas THEAULT Arnaud ORSINI	PROPECHE	
Norbert MARIE	Armateur pêche artisanale	
Amandine PINEAU Claire ARROSSAMENA	RFO/Chaine Première	
Philippe PLAA Martin LAJOURNADE	SNPM/EDC Miquelon ARDA/EDC Miquelon	
Thierry GAUTIER	Ferme de l'Ouest Miquelon	
Yann CUZIK	Représentant des ex salariés Seafood/St Pierre	
Véronique PERRIN Nicolas GOURMELON	CFDT /St Pierre	
Ronald MANE Enrique PEREZ	CGT/St Pierre	

Annexe 3 : Programme de la mission à Saint-Pierre-et-Miquelon

Du 28 janvier au 3 février 2012

Samedi 28 janvier

-
-
- 21 h 30 : Arrivée aéroport de St Pierre en provenance de Paris via Montréal
- . Accueil par Patrice Latron, préfet de Saint-Pierre et Miquelon

Dimanche 29 janvier

- Visite de l'île de Saint-Pierre, des différents ports
- 12 h 15 : Déjeuner à la résidence du préfet avec les responsables des services de l'administration de l'archipel
- Visite du musée de l'Arche
- 18 h : Premier interview pour la matinale de RFO

Lundi 30 janvier

- 9 h : réunion chez le préfet Patrice Latron avec le secrétaire général de la préfecture Jean-Michel Vidus
- 10 h : réunion à la DTAM avec Michel Rogowski directeur, Hélène Guignard adjointe et Philippe Museux, responsable des affaires maritimes pour organiser le détail de la mission ; ce dernier accompagnera Jacques Brulhet pendant tous sa mission
- 11 h : réunion de travail sur les statistiques de pêches potentielles avec Manuel Evrard et Jérôme Cecchetti, consultants de SPM missionnés par le président de la Collectivité Territoriale pour accompagner la mission CGAAER.
- Déjeuner St Pierre avec DTAM
- 14 h 30 : visite de l'usine , des bâtiments et ateliers de Seafoods, en présence de l'inspecteur des installations classées
- 16 h : visite des Nouvelles Pêcheries, puis des Pêcheries Paturel, avec Jérôme Cecchetti, gérant ; rencontre de Karl Beaupertuis
- 16 h 30 : réunion chez Propêche avec Max Girardin, Nicolas Théault et Arnaud Orsini.
- 18 h : réunion avec Luc Collet, chef du service de l'Aviation civile, à l'aéroport de St Pierre

Mardi 31 janvier

- 9 h : réunion au Conseil territorial, avec Stéphane Artano, président, Marine Laffont, chargée de mission, et en présence de Manuel Evrard et Jérôme Cecchetti, experts consultants.
- 10h 30 : réunion à l'IEDOM avec Fabrice Dufresne, directeur, représentant l'AFD et la

CDC sur l'archipel.

- 11 h : réunion à la compagnie aérienne Air Saint Pierre, avec Joël Duclos d'Ontatz, directeur et Loïc Detcheverry, directeur commercial
- Déjeuner avec DTAM
- 14 h 30 : réunion dans les bureaux d'Ifrémer, avec Herlé Goraguer, délégué à SPM
- 16 h : réunion à la Cacima, avec Xavier Bowring, président
- 17 h : rencontre à la Cacima d'un armateur de pêche artisanale, Norbert Marie

Mercredi 1 février

- 8 h : départ pour Miquelon par bateau
- 9 h : accueil à Miquelon par le chef de la subdivision de la DTAM, Jean-Luc Kleemann
- 9 h 30 : visite du port des installations de SNPM et EDC, puis réunion avec Bruno Detcheverry, directeur, Benoît Germe, consultant, Philippe Plaa, chef d'exploitation, et Martin Lajournade, expert aquacole.
- 11h 30 : rencontre de Céline Gaspard, vice-présidente du Conseil territorial
- 12 h : déjeuner avec Alain Orsini, délégué de la préfecture pour Miquelon
- 13 h : réunion avec Stéphane Coste, maire de Miquelon-Langlade
- 14 h : visite rapide de l'île
- 15 h : visite de la ferme de l'Ouest avec Thierry Gauthier
- 16 h : retour vers Saint-Pierre en avion
- 16 h 30 : réunion à la DTAM avec un collectif de 7 anciens salariés de Seafoods
- 18 h : débriefing en préfecture

Jeudi 2 février

- 9 h : réunion au cabinet d'architecte Victorri A et MO, avec Rodolphe Victorri, architecte
- 10 h : rencontre avec les syndicats CFDT – CGT – FO à la DTAM
- 11 h : interview par RFO pour la matinale radio
- 12 h : déjeuner avec Pierre Balsan, directeur général de la banque de Saint-Pierre et Miquelon.
- 14 h : réunion chez SNPM avec Tony Hélène, Bruno Detcheverry et Benoît Germe
- 15 h : rencontre de Jean-François Nicol, Trésorier Payeur général de SPM
- 16 h : réunion de clôture de la mission en préfecture, présidée par le préfet, avec toutes les autorités de l'archipel.
- 20 h : invité du 20h de la chaîne de télévision Première

Vendredi 3 février

9 h 30 décollage de l'aéroport de St Pierre, retour Paris via Halifax et Montréal

Annexe 4 : Première approche synthétique des produits de la pêche disponibles pour la filière pêche à Saint-Pierre et Miquelon

Ce document de travail est une première proposition faite sur la base d'une concertation en décembre 2011 et janvier 2012 avec différents experts concernés par la filière

Produits basiques, représentant plus de 10 t/an

Espèces	Tonnage débarqués en 2010/2011	Tonnage potentiel annuel (quotas + espèces nationales)	Tonnage retenu	Produit final ou alternatif	Tonnages théoriques produits finis	Marché visé	Prix moyen (€/kg)	Chiffre d'affaire potentiel en milliers d'€	Observations
Morue	1.250 (quota sous-exploité)	1.794 + 104 = 1.898	900	Morue salée	405	Europe du sud	Entre 3,2 et 5	1.660	Prix moyen selon tailles, qui devraient être en augmentation
			900	Blocs dos et filets de cabillaud surgelés	315	France	6	1.890	
				Pulpe grade A	50	France	1,5	75	
Sebaste	15 ?	306 (+ 900 ?)	300	Filets de dorade-sébaste surgelés	65	France	5	325	Quotas difficile à exploiter
Limande jaune	690 + 580	690 + 340	500	Filets de limande surgelés	120	France	5	600	Quotas difficile à exploiter
Raie	498	500 (+ 444 ?)	500	Ailes de raies pelées surgelées	150	France	4	600	Quota Opano difficile à exploiter
Flétan blanc	40	40	40	Entier paré et vidé	35	USA	5,5	192	
			100	Filets surgelés	40 (?)	USA	10	400	
Flétan noir	120 + 116	134 + 208	130	Entier surgelé	100	Asie	2,5	250	
Espadon	90	120	60	Décapité eviscéré frais	40	Europe	7	280	
Eglefin	30		30	Salé ou filets frais	10	France	2	20	Possibilité fumé (haddock)

Plie grise	10	73,5	10	Entière fraîche	10	Nord américain	10	100	Marché local, capture accessoire
Homard	20	50	15	Entier surgelé	15	local	8	120	Export si dérogation règle d'origine
Crabe des neiges	280	286	180	Sections surgelées	100	USA	7	700	
Coquille Saint-Jacques	23 + 150 aquaculture		5 + 60	Noix surgelée	8	France	14	112	
Bulot	100	300	100	Entier surgelé	100	Asie	2,5	250	

Produits potentiels identifiés : espèces non exploitées et/ou valorisation nouvelle d'espèces débarquées

Spécies	Tonnage débarqués en 2010/1011	Tonnage potentiel annuel	Tonnage retenu	Produit final	Tonnages produits finis	Marché visé	Prix moyen	(Chiffre d'affaires potentiel)	Observations
Morue				Dos de cabillaud frais		Rungis			Fret aérien à valider ; problème de taille des morues
Merluche blanche		353		Salé	160	Espagne	2,5		Pas de quota SPM, pas d'expérience ; ressource à valider
Flétan blanc				Filets fumés ; pavés sous vide			10		
Flétan noir				Filets surgelés			9,5		
Merlu argenté		300							Non pêché, poisson fragile
Lotte		50		Entier surgelé	50	Chine			
Espadon				Longes fraîches frêt aérien		USA/Rungis	12		
Germon		250							Aucune pêche actuellement

Thon rouge	8	17,9	4	Longes fraîches	2	Europe	15	8 t pêchées en 2010
Thon obèse		500	20	Longes fraîches	15	Europe	15	
Maquereau		1.600		Filets surgelés ou stérilisés	800	France		Dérogation règles d'origine Canada
Encornet		442 + 453		Tubes et blancs			4/5	
Homard				Cheur de crabe				
Crevettes		334		Calibrée, cuite congelée			6	Pas de valorisation locale
Crabe des neiges				Cheur de crabe fraîche		Rungis		Fret aérien à valider
Pétoncle Islande et palourde	5	1.155						5 t pêchées en 2010 ; ressource limitée
Œufs de lompe								Très aléatoire ; 10 €/kg
Concombre de mer	15		200	Peaux et chair surgelées	95	Asie	8	
Sous-produits		1.500		Farine de poisson	300			Atelier à créer à SPM. Valorisation possible des chutes et pulpes

Annexe 5 : Extrait de la convention CNPM

Extrait de la convention entre la collectivité territoriale de SPM et le CNPMEM portant sur une mission d'expertise en faveur des professionnels de la pêche de SPM :

Suite aux recommandations exprimées dans la lettre de mission du Ministre chargé de l'Outre Mer au Conseil général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux en date du 22 juin 2012 d'une part et des souhaits exprimés par le président du Conseil Territorial de Saint Pierre et Miquelon auprès du président du CNPMEM, en date du 5 septembre 2012, une mission est organisée à Saint Pierre et Miquelon du 21 au 28 janvier

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la réalisation d'une mission d'expertise du CNPMEM en faveur des professionnels de la pêche de Saint Pierre et Miquelon.

Cette mission sera financée sur la ligne "appui à l'expertise internationale" du contrat de développement.

Article 2 : Contenu et nature des travaux

La présente mission a pour objectif de répondre au besoin exprimé de structuration de la profession.

Cette structuration, à l'instar de ce qui existe en métropole, pourrait être étudiée sous l'angle d'une approche de type coopérative d'une part et au regard de l'organisation professionnelle des pêches telle que redéfinie récemment par la loi de modernisation de l'Agriculture et de la Pêche de juillet 2010 (LMAP), d'autre part.

La validation de la première approche, sans toutefois vouloir imposer un modèle, pourrait s'inspirer de celui développé par la Coopérative Maritime Etaploise (CME) depuis 1963, qui réunit sous la même bannière, une coopérative d'avitaillement, un groupement de gestion, une coopérative d'armement, une organisation de producteurs et une usine de mareyage et de transformation.

Si ces différentes structures ont une personnalité morale distincte et une autonomie financière, le modèle de gouvernance permet aux pêcheurs d'être au cœur de la gestion de ces entités qui accompagnent à la fois leur activité, leur développement et leurs projets.

Il est donc important que les professionnels de Saint Pierre et Miquelon puissent connaître le fonctionnement de cette structure comme il est important de vérifier si une éventuelle organisation de ce type est susceptible d'être transposable à Saint Pierre et Miquelon, et sous quelles conditions.

Article 3 : Méthodologie proposée et calendrier de travail

Pour réaliser cette mission, M Pierre Georges Dachicourt, président du CNPMEM, et le directeur général de la CME, M Eric Gosselin, se rendront à Saint Pierre et Miquelon aux fins d'une expertise mais surtout d'une rencontre avec les professionnels pour étudier ensemble une structuration de type coopératif du secteur de la production de Saint Pierre et Miquelon. Ils seront accompagnés par Melle Emilie Gélard, juriste de droit public au CNPMEM.

En parallèle, il conviendra aussi d'expertiser le comité des ressources halieutiques. Ce travail sera réalisé par Mme Emilie Gélard, et à distance par le directeur général, Hubert Carré.

A partir du rapport de M Suché et en expertisant le fonctionnement du comité depuis sa création, des solutions d'évolution pourraient être proposées. Néanmoins ces pistes, qui pourraient s'inspirer des évolutions que la LMAP a apporté aux structures professionnelles en métropole, devront tenir compte non seulement de la dimension socio professionnelle du Territoire mais aussi de l'éventuelle création d'une coopérative. Il est effectivement important, vu le nombre de marins pêcheurs, d'éviter de multiplier les structures et de privilégier l'instauration d'une réelle et efficace gouvernance des pêches susceptible de « s'emparer » de tous les problèmes concernant le secteur des pêches.

Annexe 6 : Termes de référence de la mission d'expertise

Termes de références d'une mission de soutien à la restructuration de la filière pêche à St Pierre et Miquelon

Cadre général :

La société SPM Seafood a été mise en liquidation judiciaire en 2011. Aucun repreneur n'a pour l'instant été retenu. Deux missions du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) ont eu lieu en 2011 qui ont tracé les grandes lignes de la future politique de la pêche et de la transformation des produits de la pêche à St Pierre et Miquelon. La mission demandée s'inscrit dans le cadre du montage du nouveau "pôle de transformation unique" (PTU) commun à Miquelon et St Pierre commandée au CGAAER.

Avant de proposer différents scénarios concernant ce projet, il est indispensable de préciser plusieurs points techniques majeurs, nécessitant la réalisation d'une mission d'expertise sur place. Pour respecter les engagements ministériels, cette mission doit se dérouler d'ici la fin de l'année 2011.

Objectifs par étapes de la mission :

- 1 - Identification des volumes que seraient susceptibles de traiter le PTU, avec plusieurs hypothèses d'apports, en tonnage et par espèces, sur la base des statistiques et des estimations existantes. L'origine des captures, le type de produits finis et leur commercialisation seront précisés.
- 2 - Définition des outils techniques nécessaires pour assurer le traitement des tonnages identifiés en 1.
- 3 - Audit technique approfondi des outils industriels existants : site de Saint-Pierre (SPMSI, Nouvelles Pêcheries) et site de Miquelon (SNPM et EDC). Estimation de leur valeur technique et comptable : bâtiments et réseaux, matériels et équipements.
- 4 - Estimation des investissements complémentaires indispensables pour traiter les volumes estimés du PTU : remise à niveau des bâtiments et équipements, acquisition de matériels supplémentaires.
- 5 - Description du périmètre technique du PTU, en proposant une spécialisation entre les pôles de St Pierre et de Miquelon.
- 6 - Vérifier la pertinence, le dimensionnement, l'urgence et des éventuels devis des investissements prévus sur le 1 M € du FEI alloué à la collectivité territoriale (Fonds Exceptionnel d'Investissement).
- 7 - Préciser les mesures conservatoires et les opérations indispensables à la sauvegarde de l'outil industriel de St Pierre, à l'arrêt depuis plusieurs mois.

Organisation :

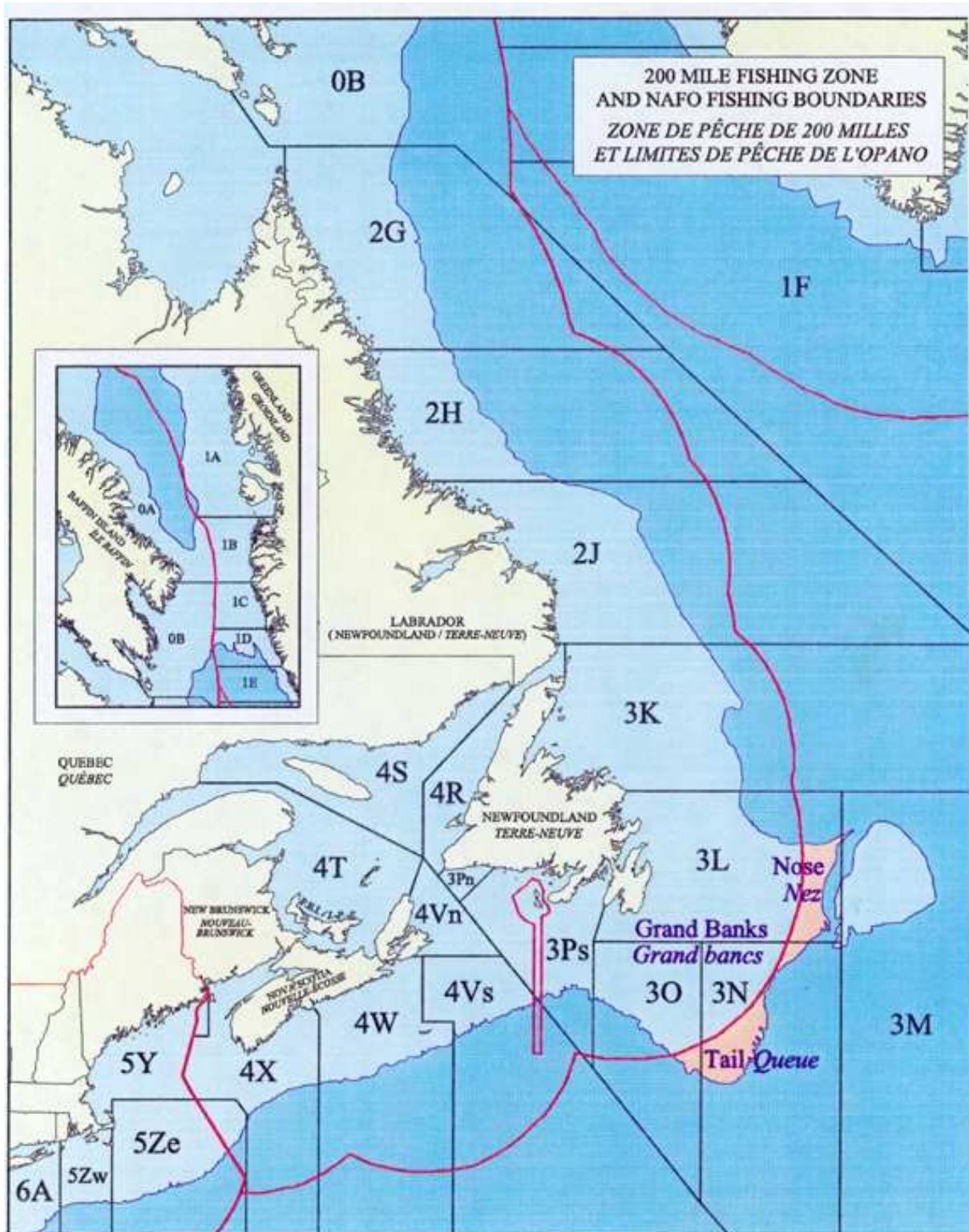
- Mission à effectuer d'ici la fin de l'année 2011, en liaison avec les services administratifs à SPM.
- Mission pouvant être constituée d'un spécialiste de la gouvernance de la pêche et de la transformation des produits de la pêche et d'un ingénieur technicien, spécialiste de la transformation des produits de la mer.
- Contrat entre le prestataire retenu et le MOM, sur la base de l'offre reçue.
- Cette mission ne préjuge pas d'un contrat ultérieur plus large de suivi à moyen terme de la restructuration de la pêche à SPM.
- Rapport à remettre (CGAAER, MOM, Préfet SPM) avant le 1^{er} février 2012.

Réception des offres :

Les offres de réponse à cette demande pourront nous parvenir jusqu'au 8 décembre par courrier électronique à l'adresse suivante :

Délégation Générale à l'outre-mer
Service des politiques publiques
Département des politiques agricoles rurales et maritimes
Arnaud.martrenchar@outre-mer.gouv.fr

Annexe 7 : Carte des zones de pêche



Annexe 8 : Note sur la visite à Rungis

CGAAER/JB/15.12.2011

Dossier SPM

Rendez-vous Rungis le 15 décembre 2011

Petit déjeuner organisé par Christian Pepineau, ancien président de la Chambre de Commerce du Val-de-marne et opérateur à Rungis, dans l'enceinte du pavillon marée du MIN de Rungis.

Réunion avec 2 importateurs majeurs de produits de la mer :

- **Demarne** :Jean-Paul Demarne et Rodolphe Ziegler

- **Reynaud** : Éric Achard, DG

Discussion sur les produits de SPM, vu par les opérateurs de Rungis :

Légitimité d'une démarche, compte-tenu de l'existence des quotas alloués à SPM
Intérêt vif pour dos de cabillaud, un produit qui se développe, mais en concurrence avec des origines plus proches.

Homard : marché très petit à Rungis et de peu de valeur pour chair de homard.
Marché plus important pour le homard vivant: prix bataillé, nécessité avoir un vivier à SPM

Gros intérêt pour noix de St Jacques, surtout si inter saison. A livrer en noix décortiquées fraîches.

Crabe des neiges : peu de volume, prix élevés, mais aucune démarche cohérente des opérateurs pour un marché prometteur.

Intérêt pour lotte, le marché est très demandeur, un peu la limande-sole

Fret aérien fréquent pour les produits de la mer au départ de New-York, Boston et Halifax

Faire toute la préparation à SPM, aucune préparation à Rungis

Intérêt pour une démarche de promotion collective des produits originaires de SPM, à voir avec France Agri Mer.

Les prix actuels, produits CAF Rungis :

Dos de cabillaud : 12€

Noix de coquilles : 20€

Homard canadien vivant : entre 10 et 15 €

Crabe des neiges : 36/38 € mais peu de quantités

Intérêt pour un contact ultérieur à organiser à Rungis avec les acteurs du PTU et de la filière à SPM.

Annexe 9 : Liste des sigles utilisés

AFD	Agence Française de Développement
ARDA	Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture
CACIMA	Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, des Métiers et de l'Artisanat
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CME	Coopérative Maritime d'Etaples
CNPMEM	Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
DPMA	La direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
DTAM	Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer
EDC	Exploitation des coquilles
IEDOM	Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
IGP	Indication géographique protégée
INAO	Institut National des Appellations d'Origine et de la Qualité
MAAPRAT	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire,
MOM	Ministère chargé de l'Outre-Mer
PTU	Pôle de transformation unique
SEM	Société d'économie mixte
SIFPAR	Société d'investissement de la filière pêche de l'archipel
SNPM	Société Nouvelle des Pêches de Miquelon
SODEM	Société de développement de Miquelon
SODEPAR	Société de Développement et de Promotion de l'Archipel
SPM	Saint - Pierre et Miquelon
SPMSI	Saint-Pierre et Miquelon Seafoods International
ZEE	Zone économique exclusive